

Concept des premiers répondants (« First Responders ») du canton de Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Généralités	3
1.2	Définition « First Responder BLS-AED»	4
2	Etat des lieux du réseau actuel des First Responders dans le canton de Fribourg (avril 2015)	5
3	Objectifs du concept cantonal des First Responders fribourgeois	6
3.1	Objectifs à court terme (objectifs prioritaires)	6
3.2	Objectifs à moyen terme	6
4	Cadre de référence – « First Responder » (niveau BLS-AED)	7
4.1	Prérequis	7
4.2	Inscriptions	7
4.3	Equipement	7
4.4	Critères d'engagement	7
4.5	Alerte	7
4.6	Périmètre d'intervention	7
4.7	Astreinte	7
4.8	Rémunération	7
4.9	Moyens de transport	8
4.10	Secret professionnel	8
4.11	Assurance responsabilité civile	8
4.12	Déroulement de l'intervention	8
4.13	Champs de compétence	8
4.14	Actes médicaux délégués	8
4.15	Suivi post-intervention	8
4.16	Personne de contact	9
4.17	Soutien psychologique	9
4.18	Formation continue	9
4.19	Démission	9
4.20	Exclusion	9
	Références	10

1 Introduction

On définit l'arrêt cardiaque (AC) par une interruption brutale de la circulation et de la respiration généralement provoquée par une arythmie cardiaque maligne appelée fibrillation ventriculaire ; on parle alors de mort subite d'étiologie cardiaque. En Suisse, l'incidence de la mort subite d'étiologie cardiaque est de 0,4 à 1 pour 1000 habitants par année, ce qui correspond à environ 8000 personnes par an pour l'ensemble du pays. Plus de 80 % de ces patients ont comme rythme initial une fibrillation ventriculaire. Ce trouble du rythme entraînant l'arrêt cardiaque offre cependant de bonnes chances de survie et un excellent pronostic neurologique s'il est traité rapidement par la mise en œuvre de plusieurs mesures comprises dans le concept de chaîne de la survie. Cette chaîne se compose des éléments suivants :

- Reconnaissance rapide de l'arrêt cardiaque et alerte des secours
- Début du massage cardiaque rapide (*Basic Life Support - BLS*)
- Défibrillation précoce (*Automated External Defibrillator - AED*)
- Soins professionnels avancés (*Advanced Cardiac Life Support - ACLS*)



Figure 1. Concept de chaîne de survie selon *American Heart Association (AHA)* et *International Liaison Committee on Resuscitation (ILCOR)*

En Suisse, le taux de survie à un arrêt cardiaque est estimé à 5-10%, mais ce chiffre peut varier de manière importante en fonction de facteurs prédictifs de bon pronostic tel que la survenue de l'AC dans un lieu public, la présence de témoin, la mise en œuvre précoce d'un massage cardiaque, la défibrillation précoce, l'arrivée rapide des secours et une fibrillation ventriculaire comme rythme initial.

Ainsi, depuis plus de 20 ans de recherche, la littérature médicale mondiale a démontré quelles interventions amènent un impact positif sur la survie et la qualité neurologique de la survie. Les principales mesures - adaptées à la situation du canton de Fribourg – sont :

- Formation large de la population aux gestes BLS-AED
- Connaissance de la population du numéro d'alerte 144
- Directives de réanimation par téléphone aux témoins sur place par les centralistes du 144
- Répartition de défibrillateurs en libre accès sur le territoire cantonal
- Répertoire de la localisation des défibrillateurs auprès de la centrale 144
- Création d'un réseau dense de First Responders couvrant l'ensemble du canton
- Utilisation des médias sociaux ou d'application pour téléphones mobiles permettant l'engagement de premier répondant.

1.1 Généralités

Le terme de premier répondant «First Responder» est souvent utilisé. Il désigne dans sa généralité une personne qui va intervenir avant l'arrivée des services de secours préhospitaliers professionnels. D'un pays et d'une région à l'autre, le niveau de formation et les critères d'engagement de ces personnes varient considérablement. Il est important de définir ce que l'on entend par premiers répondants «First Responders».

Dans le langage international, les premiers répondants sont appelés « First Responders », terme qui peut être abrégé en « FR ». Le canton de Fribourg étant bilingue, la dénomination internationale est retenue afin d'utiliser le même terme pour les francophones et les germanophones.

1.2 Définition « First Responder BLS-AED»

Le but des « First Responders BLS-AED» est d'apporter les gestes de base en réanimation (BLS - *Basic Life Support*) sur les situations d'arrêts cardiaques (essentiellement massage cardiaque et défibrillation) en attendant l'arrivée de l'ambulance. Ils complètent l'efficacité de la chaîne de survie.

Il s'agit généralement de personnes « laïques », à savoir qui ne sont pas des professionnels de la santé. Ces personnes interviennent sur le principe du « prompt secours de proximité » et par bénévolat.

Ces personnes sont alertées par la centrale sanitaire 144 en parallèle de l'ambulance. Leur engagement ne remplace en aucun cas l'engagement d'une ambulance. La première priorité de la centrale 144 reste l'engagement des services de secours professionnels usuels (ambulance/SMUR/Rega).

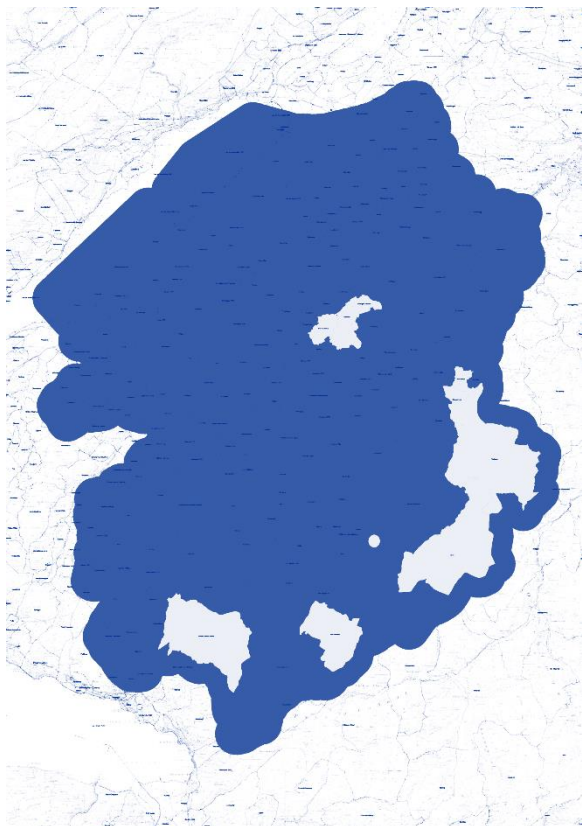
La fonction de « First Responder BLS-AED» doit être accessible au plus grand nombre. Les exigences de formation sont minimales : avoir suivi un cours BLS-AED officiel reconnu par le *Swiss Resuscitation Council* (SRC) et tenir à jour sa formation (validité 2 ans), signer la charte des First Responders qui fixe le cadre de l'engagement.

L'objectif est d'avoir un réseau dense de personnes couvrant l'ensemble du canton (villes et régions périphériques). Plus ce réseau est dense, plus il permettra d'atteindre l'objectif général de garantir un massage cardiaque efficace et une défibrillation précoce dans les 5 minutes après l'arrêt cardiaque.

Les « First Responders BLS-AED» sont engagés par la centrale sanitaire 144 uniquement sur les suspicions d'arrêts cardiaques. On ne peut pas exiger d'eux des mesures plus avancées que les gestes basiques enseignés dans les cours BLS-AED reconnus par le SRC.

Le « First Responder BLS-AED» n'a pas de secteur défini. Il peut être alerté dans toutes les zones du canton par le biais de l'application Momentum, pour autant qu'il se trouve plus près du patient que l'ambulance et qu'il remplisse les critères pour être accepté par l'application. A noter que l'acquisition et l'exploitation de l'application Momentum sont assurées par la fondation Fribourg Cœur, avec, au besoin, une subvention de l'Etat.

2 Etat des lieux du réseau actuel des First Responders dans le canton de Fribourg (avril 2015)



La Police cantonale fribourgeoise officie en tant qu'institution sur tout le territoire comme First Responders BLS-AED et les policiers sont recrutés, formés, alarmés et débriefés selon une procédure spécifique.

En blanc : Plusieurs groupes de First Responders se sont formés de manière autonome, la plupart pour couvrir des régions périphériques.

Actuellement, l'organisation et le niveau de compétence des First Responders varient d'un groupe à l'autre.

3 Objectifs du concept cantonal des First Responders fribourgeois

3.1 Objectifs à court terme (objectifs prioritaires)

- Coordonner les différents projets de First Responders qui se développent spontanément en les unifiant dans un concept cantonal standardisé
- Améliorer la performance du système d'alerte des First Responders
- Réduire la durée de temps sans traitement chez un patient inconscient

3.2 Objectifs à moyen terme

- Densifier le réseau cantonal de « First Responders BLS-AED ».

4 Cadre de référence – « First Responder » (niveau BLS-AED)

4.1 Prérequis

- Avoir 18 ans révolus
- S'engager à être de condition physique et psychique permettant l'activité de premier répondant
- Posséder un smartphone (non fourni)
- Avoir suivi la formation BLS-AED certifiée SRC en cours de validité
- Signer la charte «First Responder BLS-AED» et en accepter les conditions
- Etre à jour avec les vaccins contre le tétanos et l'hépatite B (pour les personnes qui ne souhaitent pas se faire vacciner, possibilité de signer la décharge qui se trouve sur la charte et d'en assumer les éventuelles conséquences)
- Avoir suivi la séance d'introduction donnée par Fribourg Cœur en collaboration avec la Centrale 144

4.2 Inscription

Les personnes intéressées à devenir « First Responder BLS-AED » standard doivent contacter la fondation Fribourg Cœur, qui vérifie qu'elles satisfont aux prérequis et sont couvertes par une assurance responsabilité civile (cf. 4.11).

4.3 Equipement

Chaque First Responder reçoit une chasuble officielle avec l'identification « First Responder » et un aide-mémoire sur les gestes BLS-AED. Le gilet doit en principe être porté lors des interventions.

4.4 Critères d'engagement

Les First Responders BLS-AED sont engagés uniquement sur les suspicions de réanimations (arrêts cardio-respiratoires).

Pour plus de précisions : voir liste en annexe « codes AMPDS engagement First Responder BLS-AED » (*viendra ultérieurement*).

4.5 Alerte

Les First Responders BLS-AED sont alertés par la centrale 144 Fribourg grâce à l'application pour smartphone Momentum.

L'application Momentum gère l'engagement des First Responders en fonction de leur localisation et de celle de l'ambulance. L'application Momentum gère le nombre de First Responders acceptés par intervention selon des paramètres par défaut.

En tout temps, les centralistes du 144 ont une vision d'ensemble de la situation et peuvent outrepasser les paramètres par défaut de l'application.

4.6 Périmètre d'intervention

Aucun périmètre d'intervention n'est défini. Un First Responder BLS-AED peut intervenir dans l'ensemble du canton, pour autant qu'il se trouve plus près du lieu d'intervention que l'ambulance et qu'il soit accepté par l'application.

4.7 Astreinte

Les First Responders BLS-AED n'ont pas d'astreinte. Ils interviennent dans la mesure de leurs possibilités.

4.8 Rémunération

Les First Responders BLS-AED fonctionnent sur le principe du bénévolat. Aucune rémunération financière ne pourra être exigée.

4.9 Moyens de transport

Pour se rendre sur le lieu d'intervention, les First Responders qui utiliseront leurs véhicules privés le feront sous leur entière responsabilité. Malgré la notion d'urgence, aucune dérogation aux règles de circulation en vigueur n'est autorisée. Le First Responder assume pleinement la responsabilité de sa conduite.

4.10 Secret professionnel

Les First Responders engagés par la centrale 144 sont soumis au secret professionnel. Ils devront observer la plus grande discrétion sur l'ensemble des éléments dont ils auront eu connaissance durant leur intervention en tant que First Responders. Les First Responders restent soumis au secret professionnel même après la cessation de leur fonction.

4.11 Assurance responsabilité civile

Chaque First Responder assume la responsabilité civile de ses actes.

Au cas où les First Responders ne sont pas assurés en responsabilité civile par les organismes partenaires, ils sont inclus dans l'assurance RC conclue à cette fin par Fribourg Cœur.

4.12 Déroulement de l'intervention

Lorsqu'un First Responder reçoit une alerte, s'il se trouve à proximité de la zone d'intervention, il peut s'annoncer disponible par le biais de l'application Momentum.

Si l'application accepte la demande du First Responder, il recevra les informations supplémentaires sur le lieu précis de l'intervention (adresse, identité de la victime).

Sur le lieu d'intervention, le First Responder applique les gestes de BLS-AED en collaboration avec les témoins ou les autres First Responders présents jusqu'à l'arrivée des secours professionnels.

Une fois l'ambulance (ou le SMUR) sur place, les First Responders se conforment aux directives des secours professionnels.

4.13 Champs de compétence

Les « First Responders BLS-AED » sont basés sur le principe du prompt secours de proximité. Ils ne sont généralement ni des professionnels de la santé, ni des sauveteurs aguerris. Ils sont engagés uniquement dans le but de renforcer la chaîne de survie en prodiguant un massage cardiaque de bonne qualité et une défibrillation précoce sur les situations d'arrêts cardio-respiratoires. On ne peut pas exiger d'eux plus que l'application des gestes de base BLS-AED enseignés dans les cours certifiés par le SRC.

4.14 Actes médicaux délégués

Les « First Responders BLS-AED » n'ont aucune autonomie médicale. Ils ne peuvent ni prescrire, ni administrer de médicaments.

4.15 Suivi post-intervention

Après chaque intervention, tous les First Responders reçoivent automatiquement par le biais de l'application Momentum un formulaire de suivi à remplir online.

Ce formulaire contient les données nécessaires pour alimenter le registre cantonal Utstein. Il permet également de déceler un problème de mission et participe à l'amélioration qualité du projet. Chaque First Responder qui aura mentionné un problème de mission sera recontacté par la fondation Fribourg Cœur.

Un processus de suivi d'intervention, comprenant un débriefing, est mis en place par la fondation Fribourg Cœur en collaboration avec le service d'ambulance de la région concernée et les Samaritains.

4.16 Personne de contact

Durant l'intervention, tous les First Responders disposent d'un numéro administratif pour contacter la centrale 144 en cas de question ou de complément d'information.

En dehors des interventions, en cas de question, de renseignement ou d'autres besoins, les First Responders peuvent contacter soit la fondation Fribourg Cœur soit leur organisation.

4.17 Soutien psychologique

En tout temps, chaque First Responder peut contacter l'EMUPS (026 305 77 77), le Care Team Lac ou le Care Team Singine pour bénéficier d'un soutien psychologique, pour autant que la détresse psychologique ait un lien avec l'activité de First Responder.

4.18 Formation continue

Afin de maintenir son statut, chaque First Responder doit tenir à jour sa formation BLS-AED SRC (validité 2 ans).

4.19 Démission

Les First Responders peuvent en tout temps donner leur démission. La démission doit être envoyée par email à la fondation Fribourg Cœur.

4.20 Exclusion

La centrale 144 Fribourg, la fondation Fribourg Cœur, les services d'ambulance du canton et les samaritains se réservent le droit d'exclure du réseau un First Responder dont le comportement ne respecterait pas la charte pour laquelle il s'est engagé. Si des actes légalement répréhensibles sont accomplis par des First Responders dans le cadre de leur engagement, ceux-là pourront être dénoncés à l'autorité compétente.

Concept adopté le 14 septembre 2016

Références

1. European Resuscitation Council Guidelines for Resuscitation 2015
K. G. Monsieurs et al. On behalf of the ERC Guidelines 2015 Writing Group Resuscitation 95 (2015) 1-80.
Actualisation des recommandations sous la direction de l'European resuscitation council (ERC)
2. 2015 American Heart Association Guidelines Update for Cardiopulmonary Resuscitation and Emergency Cardiovascular Care. R W Neumar et al. Circulation. 2015 ;132 (suppl 2) : S315-S367.
Actualisation des recommandations sous la direction de American Heart Association (AHA)
3. Mobile-Phone Dispatch of Laypersons for CPR in Out-of-Hospital Cardiac Arrest. M Ringer et al. N Engl J Med 372;24: 2316-25.
Cet article démontre l'efficacité d'une intervention de santé publique comprenant l'implémentation d'une application de géo-localisation par téléphone portable.
4. Réanimation préhospitalière : retour à l'école ! R Mauri, C Benvenuti, R Cianella, A Engeler. Bulletin des médecins suisse ; 2010 ; 91 :37
Cet article décrit une intervention de santé publique réalisée dans le canton du Tessin visant à former les écoliers durant la dernière année de scolarité obligatoire à la réanimation cardio pulmonaire de base.
5. La réanimation par des secouristes volontaires. P Siebenpfund, G Kaufmann, R Burkart, W Ummerhofer. Bulletin des médecins suisses; 2015; 96(33):1124-1126
Cet article décrit certain exemple dont celui du canton du Tessin qui, par sa fondation Ticino Cuore, a mis en place plusieurs mesures de santé publique (éducation, formation, organisation, installation de défibrillateurs, registre).